

A l'assemblée générale de la PROMOVE (ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ECONOMIQUE DE LA RIVIERA ET DE LAVAUX) 1820 MONTREUX

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Promove (Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme Suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE J. INEICHEN S.A.

R. Nicolas Réviseur agréé

Montreux, le 27 avril 2018/RN

Annexe: comptes annuels

PROMOVE

Montreux

Comptes annuels 2017

MONTREUX, LE 19 AVRIL 2018

SOMMAIRE

Contenu	Page
Bilan au 31 décembre 2017 - Actif	3
Bilan au 31 décembre 2017 - Passif	4
Compte de résultat 2017	5

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF CIRCULANT	CHF	CHF
Trésorerie	114 729.90	175 400.05
Débiteurs	62 553.70	30 565.00
./. Provision pour perte sur débiteurs		
Actifs de régularisation	57 095.35	28 245.11
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	234 378.95	234 210.16
ACTIF IMMOBILISE		·
Mobilier et agencement de bureau	9 232 20	6 990.05
Machines de bureau, informatique	1.00	3 427.55
Matériel promotionel		2 895.00
Site Internet		6 490.00
Titres	1 000.00	1 000.00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	10 233.20	20 802.60
TOTAL DE L'ACTIF	244 612.15	255 012.76

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 (SUITE)

PASSIF	31.12.2017	31.12.2016
FONDS ETRANGERS	CHF	CHF
Dettes à court terme	2 023.20	
Passifs de régularisation	51 174.34	66 641.06
Total des dettes à court terme	53 197.54	66 641.06
TOTAL DES FONDS ETRANGERS	53 197.54	66 641.06
FONDS PROPRES		
Provision pour activités futures	40 000.00	40 000.00
Capital au 1er janvier	148 371.70	144 528.60
Excédent de produits	3 042.91	3 843.10
Capital au 31 décembre	151 414.61	148 371.70
TOTAL DES FONDS PROPRES	191 414.61	188 371.70
TOTAL DU PASSIF	244 612.15	255 012.76

COMPTE DE RESULTAT 2017

PRODUITS	2017	2016
	CHF	CHF
Contributions / Cotisations		
Communes	524 648.00	520 449.10
Canton	139 388.00	139 440.00
Membres	121 100.00	110 450.00
	785 136.00	770 339.10
Recettes		
Prestations facturées et autres produits	18 360.00	14 310.00
	18 360.00	14 310.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	803 496.00	784 649.10
CHARGES		
Charges de personnel	471 466.11	444 450.06
Charges de fonctionnement	98 610.62	81 247.79
Charges de locaux, mobilier et équipement	58 017.06	58 645.04
Promotion exogène	24 188.11	42 747.21
Activités régionales	128 455.71	123 199.17
Charges extraordinaires	664.41	353.10
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	781 402.02	750 642.37
RESULTAT D'EXPLOITATION	22 093.98	34 006.73
Résultat AppApp	-271.22	-3 059.78
Amortissements	-18 779.85	-17 103.85
Attribution à la provision		-10 000.00
		3 843.10
RESULTAT D'EXERCICE	3 042.91	3 043.10

ANNEXE

Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code de obligations (art. 957 à 962).

Les principes suivants ont été utilisés dans les comptes annuels :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties directement. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire.

Nombre de collaborateurs

La moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure à 50.

Dettes envers des institutions de prévoyance

	31.12.2017	31.12.2016
1er pilier : Caisse AVS de la FPV	577.35	3 978.25
2e pilier : SwissLife	696.20	0